



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-176

OBJET : Autorisation de travaux : réfection de la toiture du lavoir Rue de la Pirouette

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-096 en date du 29 septembre 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT les travaux de mise en sécurité d'un pan de la toiture du lavoir de la rue de la Pirouette suite à son effondrement effectués par la Société SCHNEIDER le 21 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'engager des travaux de réfection de cette partie de la toiture,

CONSIDERANT qu'une autorisation de travaux doit être déposée pour engager la réfection.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'Autorisation de Travaux nécessaire à la réfection de la toiture et tous les actes afférents qui seront déposés.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Service urbanisme de la ville d'Etampes

Fait à Etampes, le 28 OCT. 2026

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 28 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20261028-VI-DEC-2026-176-AU
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026